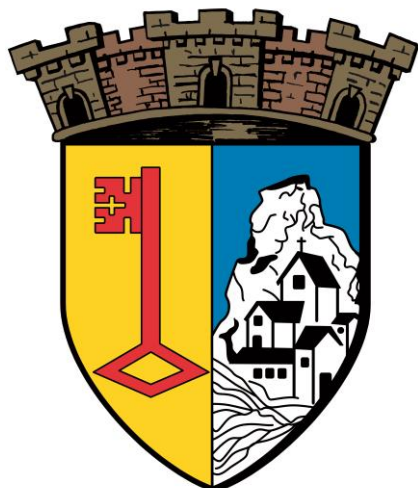




CHAMPCELLA

BULLETIN MUNICIPAL GRATUIT - JUN 2023



Sommaire



Page 2
Edito
Pages 3-4-5
Vie municipale
Page 6
Dossier Eau Potable
Pages -9
Vie locale
Pages 10-11
Histoire
Page 12
Infos générales

Edito

Cher Champcellouires,

Au travers du budget 2023, voté en avril par le conseil municipal dont vous trouverez les informations essentielles dans ce bulletin, nous avons pris l'option de faire évoluer les bases des impôts locaux qui n'avaient pas subis d'augmentation depuis 2014. L'augmentation sera aux environs de 8.5% dont 7,1% pour l'État. Une évolution qui va nous permettre d'investir dans la mesure de nos ambitions.

La recherche constante de recettes permet à la commune de dégager des marges de manœuvres financières pour la réalisation de projets.

Sont au programme des travaux de voirie, la mise en place de citernes de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) pour les hameaux de Seyes, Faures et Garrats, la réfection des cabanes pastorales, la création d'un ossuaire, un colombarium, un jardin du souvenir dans notre cimetière, des études concernant la qualité énergétique de nos bâtiments communaux ainsi que l'aménagement du hameau de Ville.

Avec l'arrivée des beaux jours, la promesse d'un été festif et convivial avec la traditionnelle fête de la Saint-Pierre, « Une minute film festival Champcella », encore une fois, merci à nos associations qui ont magnifiquement organisé « Les rendez-vous du Canal ».

Découvrez dans ses pages de notre bulletin la vie riche de notre village.

Le Maire, J. Pons

Photo de couverture *Les Rendez-vous du Canal 2023*

Contact

Mairie de Champcella

23, rue du pied de Ville, VILLE, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 75 - Courriel : mairie@champcella.fr

Site web : <http://champcella.fr>

www.facebook.com/people/Commune-de-Champcella/100068661726925/

Horaires ouverture* : Mardi 14h à 16h30

Jeudi 9h à 11h et de 14h à 16h30

* Merci de bien vouloir respecter les horaires d'ouverture pour plus d'efficacité du secrétariat
Pour toutes urgences sur la commune en dehors des horaires d'ouverture du secrétariat, veuillez contacter un élu.

Permanences du maire : les jeudis sur RDV

S.I.V.U. Champcella-Freissinières

23, rue du pied de Ville, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 75 - Courriel : sivuchampcellafréissinieres@orange.fr

Horaires ouverture : Mercredi 9h à 12h

Ecole Maternelle

26, rue du pied de Ville, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 93 47 - Courriel : ce.0050342v@ac-aix-marseille.fr

Bibliothèque Municipale

116, Route de la Lauzette, 05 310 Champcella

Tél : 04 92 20 98 04 - Courriel : bib.munic@orange.fr

Horaires ouverture : Samedi 10h à 12h

Administration

Mairie de Champcella

Directeur de publication

Le maire, J. Pons

Conception et rédaction

L. Rey, 1^{er} adjoint

Crédit photos

L. Rey, J. Bouquemont

Couverture

J. Bouquemont

Impression

Grafimelo

Date d'édition : 06/2023

Tirage : 150 exemplaires

Dépôt légal : 06/2023

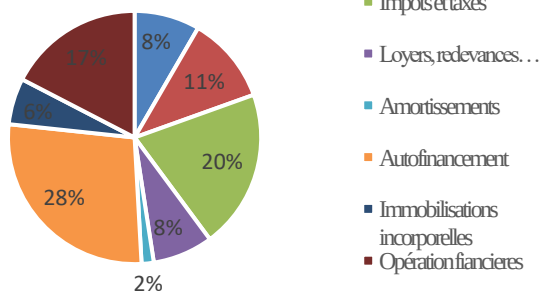
Compte Administratif 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations	269 742,77€	391 425,74€	115 013,49€	115 991,42€
Résultats		121 682,97€		977,93€

Budget Principal 2023

Budget prévisionnel 2023

Recettes : 1 035 660 €



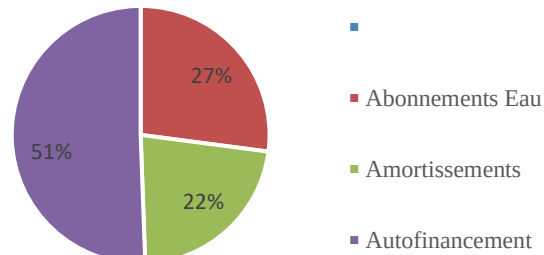
Compte Administratif Eau 2022

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations	74 753,71€	42 666,24€	12 330,00€	46 935,03€
Résultats	-32 087,47€			34 605,03€

Budget Eau 2023

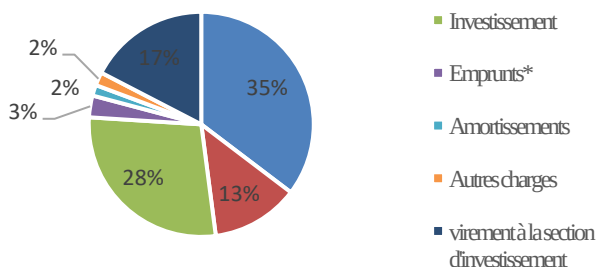
Budget prévisionnel EAU 2023

Recettes : 135 975 €



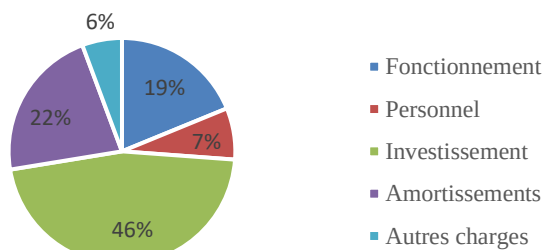
Budget prévisionnel 2023

Dépenses : 1 035 660 €



Budget prévisionnel EAU 2023

Dépenses : 135 975 €



Taxes locales 2023

Taxe foncière bâti	38.36%
Taxe foncière non-bâti	91.88%
Taxe d'habitation résidence secondaire	14.24%

Subventions 1^{er} semestre 2023

FNACA	100.00€
Association les Héré'zik	25.00€
Collège les Giraudes de l'ABC	100.00€
Autour de la Biaysse (Saint-Pierre)	1500.00€

Etat civil

Décès

Doyon Catherine	le 05.12.2021
Michel Adrien	le 17.07.2022
André Jeannette	le 07.11.2022
Pons René	le 22.12.2022
Tristan Georges	le 24.01.2023
Streiff Marie-Hélène née Méric	le 13.03.2023
Joubert Jean Gabriel	le 24.03.2023

Urbanisme 1^{er} semestre 2023

Déclaration préalable

DP 005 031 23 H0001 - Fantoni
Modification de façades - Le Chambon
DP 005 031 23 H0002 - Alpes énergies nouvelles
Pose de panneaux photovoltaïques - Le Chambon
DP 005 031 23 H0004 - Rénov' Corporation
Pose de panneaux photovoltaïques - Ville
DP 005 031 23 H0005 - Bonneau
Pose de fenêtre de toit - Les Garrats

Permis de construire

PC 005 031 23 H0001 - Roux
Construction de 2 petites maisons – Champ du Fraysse
PC 005 031 23 H0002 – Mesnier
Rénovation toiture, extension chaufferie, pose de panneaux photovoltaïques, sauna – La Casse
PC 005 031 23 H0003 – Faye
Reconstruction d'une maison après sinistre – Les Seyes
PC 005 031 21 H0003.M02 – Poitevin
Modification des ouvertures et escaliers – Le Chambon

Rencontre avec la Sous-Préfète

Le vendredi 17 mars 2023, notre commune a accueilli Mme Dalila Zane, Sous-Préfète des Hautes-Alpes pour un temps d'échange.



Rideau SMA – Secrétariat

Comme prévu, la pose de rideaux occultants dans la Salle Multi-Activités a été effectuée le 5 avril 2023 par la société Alp Habitat.

Ainsi, le confort des enfants accueillis au restaurant scolaire est amélioré et l'utilisation de la salle pour des projections est facilitée.



Coût de l'opération 3 297.68 € HT, subventionnée par le Département 05 à hauteur de 60%

Réaménagement secrétariat

Sur les conseils de l'Assistant de Prévention mandaté auprès du CDG05, nous avons effectué certains réaménagements au sein du secrétariat de mairie dans le but d'améliorer les conditions de travail de nos secrétaires de mairie.



Rencontre avec le Sénateur

Mardi 21 février 2023, M. le Maire et ses adjoints ont rencontré Jean-Michel Arnaud, Sénateur des Hautes-Alpes, accompagné de sa collaboratrice, Christine Maximin, Maire de la commune de Baratier.

Monsieur le Sénateur a présenté ses différentes missions et celles de l'AMF (Association des Maires de France) dont il est Président. Nous avons également échangé sur différents sujets et problématiques rencontrées dans notre commune.



Travaux en régie 1^{er} semestre 2023

Voirie communale

- Pose et dépose des bacs à graviers
- Déneigement des routes communales
- Débroussaillage et élagage des abords des routes
- Ouverture des routes de montagne

Bâtiments communaux

- Entretien courant des bâtiments et du cimetière
- Mise en service des cabanes d'alpage
- Réorganisation secrétariat de mairie
- Aménagement local annexe école

Réseau d'Eau Potable

- Entretien réservoirs
- Réparation de fuites
- Relevés mensuels : débits des réservoirs d'eau potable

Divers

- Formations (habilitation électrique, Géomas)
- Entretien des véhicules et du matériel communal
- Relevés mensuels : débits des canaux Ville et Chambon
- Fleurissement de la commune



Fabrication d'une barrière et restauration de la fontaine de Ville



Archives communales



Les archives publiques sont inaliénables et imprescriptibles. Elles appartiennent de plein droit à la collectivité, qui doit en assurer elle-même la

conservation et leur mise en valeur.

Le local de stockage étant très encombré, la municipalité s'est rapprochée du service Archives du CDG 05 pour procéder lors d'une première phase en 2023, à une formation du personnel sur le classement et la tenue des archives puis le recensement des documents pouvant être éliminés.

Coût 1^{ère} tranche 1 150 € TTC



Sécurisation des voies communales

Suivant les préconisations des services du Département 05 depuis le 20 avril 2023, ont été mis en place deux structures routières de type chicane dans le but de réduire la vitesse des véhicules au lieu-dit *Le Seicq* sur la RD Ser San Peyre et la RD la Lauzette. Prochainement seront mis en place de nouveaux panneaux de signalisation routière.

L'équipe municipale travaille également sur différentes solutions afin d'aménager de nouvelles places de stationnement aux abords de l'école ainsi que la réfection d'un mur de soutènement au Chambon.

Coût prévisionnel : 27 098,91 € HT subventionné par le Département 05 à hauteur de 70% du montant HT

Rénovation des cabanes pastorales



Dans l'objectif de répondre à certaines obligations et afin d'améliorer le confort des bergers, la municipalité a lancé un programme de rénovation des cabanes pastorales.

Les travaux prévus consistent en :

- La réfection des conduits de cheminée ;
- La création de douche et de système de traitement des eaux usées ;
- La pose de toilettes sèches ;
- La réfection de captages d'eau.

Après retour des études de sol, des études du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et du service Patrimoine bâti, Urbanisme et Paysage au Parc National des Écrins, les devis seront validés pour pouvoir débiter les travaux au plus vite.

Coût prévisionnel 80 000 € TTC subventionné à hauteur de 70% par l'EU (FEADER) du montant HT

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Afin de sécuriser les hameaux des Seyes, des Faures et des Garrats contre les risques incendie, il sera prochainement installé deux citernes enterrées de 30m³ sur un terrain communal à équidistance de trois hameaux.

Cette opération, si elle réside en priorité dans la protection des habitations, revêt également une importance capitale puisque ces citernes permettront de préserver les parcelles boisées communales et privées qui se trouvent à moins de 400 mètres.

Coût prévisionnel : 66 246 € TTC subventionné à 20% par la UE (Fonds vert), 30% l'Etat (DETR) et 30% le Département 05

Valorisation et aménagement des espaces publics de la traversée du hameau de Ville

La municipalité souhaite valoriser le hameau de Ville en requalifiant les espaces publics, en complément d'actions de restauration du petit patrimoine bâti notamment.

Afin d'aboutir à une vision globale et coordonnée, la municipalité a souhaité lancer cette mission sur le hameau, dont l'objectif est de proposer la mise en œuvre de manière hiérarchisée et phasé du programme d'aménagement attendu.

La municipalité est accompagnée par le Parc National des Écrins et le CAUE des Hautes-Alpes sur cette réflexion.

Sensibilisation aux gestes qui sauvent

Grâce à l'implication de Mme Bastien Mireille, une dizaine d'habitants de la commune, ont pu suivre une formation sur le maniement des Défibrillateurs Externes Automatisés. Cette formation, dispensée par la sécurité civile, a été entièrement financée par la Prévention MAIF.



Rappel : Deux défibrillateurs portatifs sont à disposition du public sur la façade de la mairie à Ville et de la bibliothèque à la Lauzette.

LE SOIR
... ET LA NUIT

LE WEEK-END
... ET LES JOURS FÉRIÉS

J'APPELE LE

J'ai un problème de santé.
Je ne peux pas attendre
l'ouverture des
cabinets médicaux.

15

Je ne me déplace
pas aux Urgences !

Je reçois
des conseils
médicaux

OU

Je suis dirigé-e
vers un
médecin de garde

OU

Je suis dirigé-e
vers
l'hôpital

Règlement Intérieur - Eau potable

Le réseau public d'eau potable est composé de l'ensemble des réseaux et ouvrages de production et de distribution de l'eau, propriétés ou mises à disposition de la commune de Champcella.

Afin de préserver notre ressource en eau ainsi que ses installations, nous avons décidé d'adopter un Règlement Intérieur de l'Eau Potable qui définit les obligations mutuelles de la collectivité et de l'abonné du service.

Nous avons été conseillés par les services du Département 05 pour sa rédaction.

Pour rappel, votre facture comporte, pour l'eau potable, deux rubriques :

- La part revenant à la collectivité (distribution de l'eau)

Cette partie couvre les frais de fonctionnement du service de l'eau potable et les investissements nécessaires à la distribution.

- Les redevances aux organismes publics : Elles reviennent à l'Agence de l'Eau (organisme gérant la préservation de la ressource en eau et la lutte contre la pollution des eaux).

La présentation de votre facture sera adaptée en cas de modification des textes en vigueur.

Il est facturé autant de forfaits (abonnements) que de logements*.

Cependant, nous avons constaté de nombreuses irrégularités dans notre commune. En effet, certains habitants n'ont pas souscrit d'abonnement eau bien qu'ils habitent sur la commune depuis plusieurs années ou bien possèdent plusieurs logements pour lesquels il n'existe pas d'abonnement.

Formulaire d'abonnement disponible en mairie sur demande ou téléchargeable sur le site Internet www.champcella.fr rubrique Vie pratique, onglet Eau.

Le nouveau règlement sera prochainement communiqué à chaque habitant.

Tarifs 2023 - Eau Potable

Forfait annuel	120.00€
Lits gîte de groupe, chambres d'hôtes, auberge	15.00€/lit/an en plus du forfait annuel
Frais ouverture-fermeture de branchement*	30.00€
En cas de non-respect du règlement (Art. 4.5 et 6.2)	Coût réel des opérations de recherche du responsable et les frais nécessités par la remise en état
Création de branchement	Coût réel des travaux
Contrôle réglementaire des installations (Art.6.2)	
1 ^{er} contrôle	60.00€
Contre-visite	60.00€

*Suite à une souscription de contrat d'abonnement ou de résiliation (Art. 2.1 et 2.2) ou en cas de vente (Art. 4.5)

Bilan Eau potable 2022



INFORMATIONS SUR LA QUALITE DE L'EAU DU RESEAU PUBLIC EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 10 JUILLET 1990

Qualité de l'eau distribuée sur la commune de : **CHAMPCELLA**

Qualité de l'eau distribuée - **BILAN DE L'ANNEE 2022**

Exploitant : CHAMPCELLA (MAIRIE DE) - Gestionnaire du réseau : CHAMPCELLA (MAIRIE DE)

Protection des captages d'eau potable
3 captage(s) d'eau potable alimente(nt) la(s) réseau(x). L'état d'avancement des procédures de protection de ce(s) captage(s) est la suivant : 2 Procédure(s) de protection terminée(s), 1 Procédure de protection non poursuivie.

Bactériologie : Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur de pollution. Seules les non-conformités aux limites de qualité concernant les paramètres (Escherichia Coli) et (Entérocoques) ont été retenues.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	% de conformité
CASSE (DE LA)	3	0	100
CHAMPCELLA CHAMBON (DE)	5	0	100
ROUSSES (LES)	4	0	100
LES FAURES ET LES SEYES	4	0	100

Dureté : Minéralisation de l'eau. Teneur en calcium et magnésium (calcique). Pas de norme réglementaire.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Moyenne	Mini	Maxi	Conclusion
CASSE (DE LA)	1	20,5	20,5	20,5	Eau calcique
CHAMPCELLA CHAMBON (DE)	2	15,8	15,8	16,1	Eau peu calcique
ROUSSES (LES)	2	13,2	12,0	13,4	Eau peu calcique
LES FAURES ET LES SEYES	2	13	12,0	13,2	Eau peu calcique

Nitrates : (Ensemble fertilisant présent naturellement dans l'eau. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources en eau. Le teneur doit être inférieure à 50 mg/L.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
CASSE (DE LA)	2	0	1,5	1,3	1,8
CHAMPCELLA CHAMBON (DE)	3	0	1	0,8	1,2
ROUSSES (LES)	2	0	1	0,9	1
LES FAURES ET LES SEYES	2	0	1	1	1

Fluor : Oligo-élément présent naturellement dans les eaux. La teneur doit être inférieure à 1,5 mg/L.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de prélèvements non conformes	Moyenne en mg/L	Mini en mg/L	Maxi en mg/L
CASSE (DE LA)	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
CHAMPCELLA CHAMBON (DE)	NM*	NM*	NM*	NM*	NM*
ROUSSES (LES)	1	0	0	0	0
LES FAURES ET LES SEYES	1	0	0	0	0

Pesticides : Substances chimiques utilisées pour la protection des récoltes (insecticides, désherbants...). La concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L.

Réseau(s)	Nb d'analyses	Nb de paramètres analysés	Nb de mesures non conformes	Concentration maxi rencontrée en µg/L
CASSE (DE LA)	NM*	NM*	NM*	NM*
CHAMPCELLA CHAMBON (DE)	NM*	NM*	NM*	NM*
ROUSSES (LES)	1	180	0	0
LES FAURES ET LES SEYES	1	180	0	0

*NM : Analyse non prévue dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire pour cette année. Edité en février 2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définie par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr
Retrouvez les restrictions de consommation de l'eau en cours sur : <http://www.pccs.sns.sante.fr/restrictions-dusage-de-leau-dans-la-consommation-humaine-en-region-pccs>

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.
Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

*Définition d'un logement

Un logement est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local sauf avec des parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, etc.) ;
- indépendant, c'est-à-dire ayant une entrée avec accès direct sur l'extérieur ou sur les parties communes de l'immeuble.

<https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1702>

Zoom sur un commerce : Savonnerie Neije

Passionnée de nature et d'activités manuelles, je suis tombée dans le chaudron de la saponification à froid il y a quelques années. La satisfaction magique de produire de jolis savons doux à partir d'ingrédients simples et naturels ne m'a plus quittée !

Après une formation en réglementation et techniques de saponification, et une année pour peaufiner et faire valider mes recettes, la savonnerie Neije est née à Champcella en 2022.

Utilisée de façon ancestrale, la saponification à froid est une réaction chimique qui transforme des corps gras et de la soude en savon et glycérine. J'utilise des huiles et beurres végétaux vierges ou bruts (tournesol, coco, karité), des huiles essentielles et des argiles, ingrédients bio aux principes actifs conservés dans les savons. Différents parfums et coloris composent cette gamme de savons surgras pour toute la famille. Un spécial local : le savon Lune contient du miel et de la cire d'abeille du Rucher du Martagon !

Il est possible d'acheter des savons directement à l'atelier ou dans certains commerces locaux (Petits oignons, Gousse d'ail, boutique Gaïama, fromagerie d'Eygliers). Des mini savons sont disponibles sur commande, idéals pour les gîtes, chambres d'hôtes... La savonnerie est en pause cet été mais je serai de retour à partir du 20 août !

Stéphanie Limon

318 route de la Lauzette 05310 Champcella
06 95 28 12 34

savonnerie@neije.fr



Faune et flore locale : Un avion de chasse



Avec des pointes à 300 Km/h en piquet, le faucon pèlerin est l'oiseau le plus rapide du monde. Cette grande vitesse lui permet de capturer des oiseaux en plein vol pour s'en nourrir.

C'est une espèce dont les nids ont souvent été pillés par les fauconniers ou les collectionneurs. Il a aussi été persécuté comme tous les rapaces. Mais c'est surtout les pesticides, dans les années 50, qui ont fait tomber ses effectifs à un niveau dramatique : ces produits organo-

chlorés stérilisaient ses pontes via la chaîne alimentaire végétaux-insectes-oiseaux-prédateur.

L'interdiction du DDT notamment a permis aux effectifs de Faucon pèlerin de remonter.

A Champcella, il fréquente désormais régulièrement la falaise du Ponteil où il se reproduit avec succès depuis 2020.

Comme beaucoup d'oiseaux rupestres, il est très sensible au dérangement. Chaque année, il est demandé aux grimpeurs de ne pas fréquenter les voies les plus proches du nid entre mars et le 15 juin.



T. Mailliet, PNE

Photo R. Chevalier PNE

Randonner à Champcella

Ce printemps, à la demande de la nouvelle municipalité, l'Office du Tourisme du Pays des Écrins créé un nouveau circuit sur la commune de Champcella.

Ces circuits invitent à une découverte ludique du patrimoine et du paysage et motivent les familles avec enfants à effectuer un parcours de 2 à 3 kilomètres. Il s'agit d'aider l'inspecteur Rando, blaireau en salopette verte, à résoudre des énigmes pour enfants de 4-6 ans, 7-9 ans, et lecteurs confirmés.

Le parcours qui concerne Champcella a été préparé avec l'aide précieuse de Christophe Jauffret qui a proposé l'itinéraire et donné des éléments d'histoire et de géographie locale adaptés et utilisés dans les énigmes. Grand merci à lui !

Nous espérons que ce parcours incitera les visiteurs locaux et les touristes à découvrir les villages de notre canton.

Les flyers seront disponibles dès fin mai dans les bureaux d'Information Touristique et en mairie.



Bibliothèque

Tout au long de l'année scolaire la bibliothèque accueille une fois par mois les enfants de l'école de Champcella après une déambulation à travers le village d'environ 1km.

C'est l'occasion de leur faire découvrir un espace à leur taille ou ils sont au centre des préoccupations et pour les aider à choisir un ouvrage en relation avec leurs capacités. En règle générale, trois histoires sont lues à chaque rencontre - un moment que les enfants attendent avec impatience.



Une minute film festival Champcella : Du 25 au 28 juillet, nous organisons les associations *Deleatur* et *Autour de la Biaysse*, la bibliothèque municipale et le soutien de la municipalité un festival du film ultra-court (une minute générique compris) ce qui a l'avantage, pour reprendre les mots d'un grand homme, de ne pas être pénible « si le film ne plaît pas vue la durée du film ! ».

Ce format bien que restreint permet une expression maximum, pas de tergiversations, il faut aller droit au but ! Mais cela n'empêche ni la poésie, ni les messages, ni la folie, ni l'humour et encore moins le suspense. Il est fou de s'apercevoir que dans une durée aussi courte l'on peut faire passer autant de choses. Pour plus d'information :

<https://www.1minutechampcella.com/le-festival/>

Randonnée des bibliothèques : Cette année, elle se déroulera à Saint-Crépin. Le thème choisit par la médiathèque de Saint-Crépin : la vigne. Bénédicte nous emmènera à travers les anciennes vignes de son village et nous visiterons aussi un chai. Au cours de la randonnée, plusieurs intervenants se relaieront avec notamment une intervention de Mikael Olivon, viticulteur à Châteauroux et habitant le hameau de Pallon de Freissinières.

P. Naïmi

Ecole de Champcella

Les oiseaux autour de nous

Comme notre école fait partie du Parc National des Écrins, nous avons la chance de bénéficier régulièrement d'interventions gratuites de Jean-Philippe Telmon garde-moniteur.

Cette année nous avons travaillé avec lui sur les oiseaux que nous pouvons rencontrer autour de notre école. Tout au long de l'année, à raison d'une intervention par mois, nous avons pu apprendre à connaître et reconnaître les différents oiseaux, leur taille, la couleur de leurs plumes, la forme de leur bec, leur cri... Nous sommes sortis de l'école à plusieurs reprises pour les observer (à l'œil nu ou via une longue vue) et les écouter chanter.



Afin de les accueillir dans notre cour d'école, nous avons fabriqué des mangeoires et des nichoirs. Grâce à tout ça notre école est devenue un refuge LPO.

Une subvention de l'Education Nationale nous a été accordée, grâce à elle nous avons pu compléter notre projet avec une intervention sur les oiseaux migrateurs ainsi qu'une balade contée sur les oiseaux.

C. Garcia, enseignante

Rien ne sert de rouler trop vite !

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que certains véhicules passent trop vite dans le village où la vitesse est pourtant limitée à 30kms/h.

Pensez à nos enfants, à nos anciens et à nos amis à quatre pattes !

A ce propos, avec l'aide de la commune et l'association S.O.S. Chats de Rues du Briançonnais, deux campagnes de stérilisation des adultes errants et de placements des chatons ont pu être réalisées. La population est désormais stable mais il y a déjà eu plusieurs petites victimes heurtées par des véhicules roulant trop vite, notamment au Chambon. C'est dommage et cela nous attriste. Alors, merci par avance de respecter la vie et quiétude de notre village en respectant la limitation de vitesse et en étant plus vigilant.

Et rappelez-vous que rien ne sert de rouler trop vite, il faut partir à temps !

C. Guieu

Société de Chasse de Champcella



La saison de chasse 2023.2024 approche à grand pas ! C'est pourquoi, je sollicite à nouveau pour cette période de chasse mes adhérents chasseurs de la SCC de Champcella à respecter scrupuleusement les règles de sécurité de base à la chasse, récapitulatif ci-joint :

- L'arme n'est transportée dans un véhicule que déchargée et démontée ou déplacée et placée sous étui ;
- L'arme n'est chargée que lorsque le chasseur est en instance de tir ;
- Le reste du temps, l'arme est déchargée et ouverte ; Une arme fermée est considérée comme chargée ;
- On décharge son arme à chaque fois que l'on est en situation d'instabilité (passage d'obstacles) ;
- Le tir ne se fait jamais à hauteur d'homme, ni sans s'être assuré que la zone balayée par les canons est déserte et sans risque ;
- On ne tire jamais au travers d'une haie ou d'un buisson ;
- Le tir doit être fichant et respecter l'angle de 30° par rapport à toutes zones à risques. Attention aux ricochets.

La sécurité de tous est une priorité permanente pour la Société de Chasse Communale de Champcella, ainsi que pour tout chasseur.

Le Président, P. Cheylan

Association les Marmots

Un vent de renouveau souffle sur le bureau des Marmots ! Après des années à la tête de l'association dont le but est de soutenir les projets scolaires et créer du lien entre les familles de Champcella et Freissinières, Marie, Anne, Delphine et Stéphanie vont laisser leur place à de nouveaux parents dynamiques et motivés. La passation se fait progressivement courant 2023, avec l'organisation collective de la fête des écoles en fanfare mardi 20 juin après l'école à la bibliothèque de Freissinières.

Les recettes des différentes actions de l'année (récolte et fabrication de jus de fruits, réalisation du calendrier des enfants, organisation du marché de Noël) vont permettre de participer financièrement aux projets des écoles comme les cours de cirque à Freissinières. En plus des apports sonnants et réverbérants, l'association est également à l'initiative d'actions pour renforcer le bien-être des enfants, elle propose notamment cette année la mise en place et le financement d'une petite formation en animation à l'attention des personnels du restaurant scolaire. Nous avons beaucoup apprécié participer à la dynamique de cette petite association, vous découvrez la nouvelle équipe dans le prochain Champcella Infos !

Autour de la Biaysse

Les après-midis jeux : Ça y est les après-midi jeux touchent à leur fin après huit mois de rencontre tous les jeudis et un samedi par mois. Le 20 mai, nous nous retrouverons une dernière fois cette année pour partager un succulent repas concocté par Laurence et Claude de la Dormilhosa.



La Fête patronale de la Saint-Pierre : Cette année encore plein de belles choses à attendre de notre fête patronale, un repas partagé, un concours de boules, un bal avec Emmanuel Patras et sa femme, des jeux pour enfants avec la ludothèque de Guillestre, un troc truc des enfants, des pizzas et un concert endiablé de Fanny violoncelliste virtuose et tout ça pour la journée du samedi 24 juin.

Alors si vous avez envie d'aider ne vous gênez pas, venez comme vous êtes !

Le Président, P. Naïmi

Les rendez-vous du canal



On s'est amusé à imaginer une fête au lieu d'une corvée. L'eau est tout de même notre bien le plus précieux. Et organiser des fêtes, on sait faire ! Samedi matin 7h, ça fait mal, c'est pour les ceintures noires. Pour les gaillards et les lève-tard, il fallait aussi un horaire. Pour tous, il fallait une voiture navette (merci !), un itinéraire indiqué, un barbecue à disposition et un remontant offert par la mairie. Quelle efficacité, les canaux de ville et du Chambon ont été magnifiquement nettoyés.

L'idée était de partager un joyeux moment tous ensemble, d'agrémenter la journée en anecdotes historico-croustillantes de Christophe et on l'espère, de (re)donner goût à cette belle tradition du nettoyage des canaux. Vivement de vous retrouver pour une prochaine fiesta.



Bien chaleureusement, le comité des fêtes de Champcella

Archives insolites de Champcella 2 : 1724/1728 : pensions pour dames

Très nombreux sont les Champcellouires d'autrefois restés parfaitement inconnus, menant au village une existence discrète. Pourtant, au détour d'un registre, voici qu'un document concernant l'un de ces inconnus, apporte au lecteur d'aujourd'hui des informations utiles pour comprendre les conditions de vie de beaucoup d'anciens habitants de *Chancellà*. Ainsi en est-il de Marie Laurens (?-1731) et de Marguerite Jauberjean (1675-1740) au bénéfice desquelles furent établies des pensions.

« L'an mil sept cent vingt-quatre et le second jour du mois de mars, après midy », Maître Reymond, notaire royal à *Chancellà*, accompagné d'un de ses fils, se rend au hameau du Thioure où il est attendu dans la maison d'Hyppolite Imbert. Comme en témoigne l'acte rédigé ce jour-là¹, le notaire y retrouve l'abbé Jean-Baptiste Agnel, curé de la paroisse, et cinq parents et voisins d'Hyppolite. Tous signent le registre du notaire avec leur hôte qui, « avancé en âge et affligé de maladie », veut faire son testament. La succession est vite réglée : Hyppolite désigne sa fille Marie pour être son héritière universelle. Catherine, son autre fille, n'est pas déshéritée pour autant : tout ce qui lui revient a déjà été énuméré dans son contrat de mariage avec Pierre Imbert. Le bonus accordé à Marie s'explique par le fait qu'elle-même et son conjoint,

Laurent Cheylan, apportent un soutien quotidien à Hyppolite et à son épouse. Le surlendemain, le testateur signe un codicille dans lequel figurent des précisions au sujet de deux de ses volontés ; il les a bien exprimées dans son testament mais il estime qu'elles n'ont pas été assez développées : des legs pieux - faire célébrer des messes, contribuer à l'ornement de l'église paroissiale - et la pension qu'il destine à son épouse, Marie Laurens, dont « il a reçu et reçoit journellement des bons et agréables services ».

Lorsqu'ils signent leur testament, la plupart des *Chancellouires* de cette époque font de leur femme leur principale héritière². Si Hyppolite Imbert ne procède pas de cette manière, c'est parce que Marie Laurens est son épouse en secondes noces et qu'il n'a pas eu d'enfant avec elle³. Ainsi donc, Marie Laurens se voit attribuer une pension. Tout d'abord, elle pourra habiter la maison où elle réside avec Hyppolite. Elle disposera des provisions qui s'y trouveront au décès de son mari, elle pourra utiliser certains meubles, du linge, des ustensiles de cuisine et des outils agricoles ; elle aura aussi l'usage d'un jardin proche de son habitation. Au premier versement de la pension, Marie Laurens choisira deux brebis et deux poules dans le cheptel d'Hyppolite. Mais surtout, sa vie durant, chaque année à la Saint-Michel, Marie et Laurent Cheylan devront lui apporter : six setiers de céréales, quatre charges de vin, une quatrière de légumes - pois ou lentilles - deux civayers de sel suivant la mesure de Briançon, douze livres de beurre,

six livres d'huile de noix, douze livres de fromage, deux charges de choux, huit charges de bois. Mais encore : une chemise de toile du pays, chaque année, et une paire de souliers « de deux ans en deux ans ». Cette pension est évaluée à la somme de quarante-huit livres, sans doute pour réserver aux protagonistes la possibilité de négocier des versements en argent plutôt qu'en nature. Et c'est vraisemblablement afin d'éviter toute contestation, basée sur la capacité que Marie Laurens pourrait avoir à vivre de ses propres revenus, qu'il est spécifié que cette pension doit s'ajouter à ses biens dotaux : les biens qu'elle a reçus de ses parents.

La pension de Marguerite Jauberjean est établie en 1728. Marguerite est veuve depuis 1707. Si le testament de son mari, Jacques Chambon, n'a pas encore été retrouvé, il est très vraisemblable que Jacques avait fait de Marguerite sa principale héritière. Or Marguerite et Jacques avaient une fille unique : Jeanne. Lorsque Jeanne se marie, en 1720, Marguerite transfère les biens de la famille dans la dot de sa fille, sous la condition très générale que son entretien sera assuré par le jeune ménage. Cependant, devenue veuve de Claude Joubert en 1725, Jeanne Chambon décide de se remarier. Comme de juste, Jeanne conserve ses biens personnels. Par exemple elle est propriétaire d'un cheptel - deux vaches, une bourrique, quatre brebis et une chèvre - et elle vinifie le raisin de ses vignes avec le matériel qu'elle possède : cuve, pressoir, tonneaux. Tous les biens de Jeanne

¹ Faute de place, on ne donne pas les cotes des sources, d'ailleurs faciles à retrouver puisque les registres de Maître Reymond, déposés aux Archives départementales, étaient tenus dans l'ordre chronologique.

² Ce qu'on lit dans les registres de Maître Reymond, correspond à ce qui a été étudié pour l'ensemble de l'Embrunais, cf. D. ALBERA, *Au fil des générations. Terre, pouvoir et parenté dans l'Europe alpine (XIV^e - XX^e siècles)*, 2011.

³ Hyppolite épouse Catherine Faure en premières noces en 1696, elle est la mère des filles nommées ci-dessus, mais aussi de jumeaux décédés, comme elle, en 1702. Le mariage de Marie et Hyppolite est célébré en 1703.

constituent logiquement sa dot dans le contrat de son second mariage avec Jean Cheylan. C'est dans ce contrat, rédigé par Maître Reymond le 22 mars 1728, qu'est établie la pension de Marguerite Jauberjean, au cas où « elle ne puisse vivre en communion avec lesdits mariés ». Ce document prévoit que Marguerite pourra résider dans une partie de la maison familiale et que son gendre et sa fille lui livreront : « six cestiers de bled mesure de Guillestre et deux charges de vin du creu du lieu payables à chaque récolte, deux civayes sel, douze livres beurre et douze livre tume ou fromage chacun an, une chemise aussy tous les ans et une robe de trois ans en trois ans, une paire de souliers aussy par an et douze charges de bois » plus, au premier versement : un bois de lit, deux draps et une couverture de chanvre.

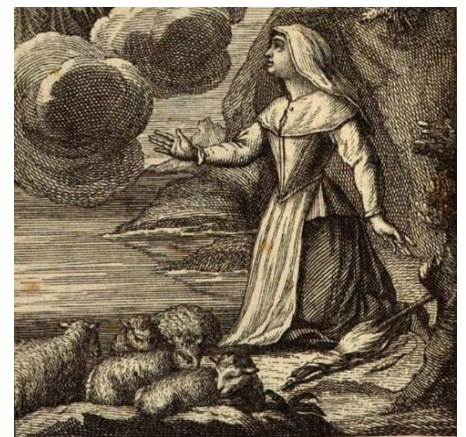
Les pensions de Marie et de Marguerite apportent des informations à propos de l'alimentation et du confort des habitants de Chancella. S'il n'est pas possible d'en commenter ici toutes les similitudes, toutes les différences ni tous les sous-entendus (par exemple, comme dans beaucoup de textes de cette période, le mot « bled » désigne le seigle plutôt que le froment), on peut malgré tout en souligner quelques aspects. Ces deux dames se voient

attribuer six setiers de céréales chaque année ; d'après les indications fournies dans l'étude dirigée par Pierre Charbonnier, cela correspondrait à environ 300 litres soit 200 à 225 kilos¹. Chaque dame doit aussi recevoir douze livres de beurre par an, donc près de cinq kilos². On note que l'huile se mesure alors au poids : en livres. Le bois de chauffage, lui, se négocie à « la charge », soit par unités d'une centaine de kilos. Quant à la « charge de vin » - qui est différente de la « charge de raisin » - elle vaut environ 90 litres. Marie et Marguerite appartiennent à « la classe moyenne » du village et le montant de chaque pension dépend forcément des revenus des familles concernées. Ce montant est pourtant individualisé en fonction d'autres critères. Par exemple Marguerite semble mieux lotie que Marie pour la garde-robe et pour le chauffage. Mais les fournitures alimentaires attribuées à Marie sont plus variées. Ces nuances pourraient être beaucoup mieux comprises si on retrouvait divers documents, spécialement les contrats de mariage de ces femmes : on pourrait savoir à quoi correspondaient les biens dotaux de chacune, lesquels pourraient justifier des compléments de revenus.

Les pensions de Marie Laurens et de Marguerite

Jauberjean montrent que, au début du XVIII^{ème} siècle - et même avant - les Chancellouires savaient prendre des mesures que nous dirions « de protection sociale »³. Toutefois, dans les actes évoqués ici, les dames apparaissent comme en ombres chinoises puisqu'elles sont bénéficiaires de mesures dont, selon toute vraisemblance, elles n'ont pas eu l'initiative. Pourtant d'autres documents mettent en lumière certaines démarches que les dames de Chancella, veuves ou pas, assumèrent en totalité, souvent dans un contexte familial mais pas exclusivement. Cela pourrait être présenté en d'autres occasions.

C. Jauffret



Partie d'une gravure publiée en 1736, représentant Benoîte Rencurel, fondatrice de Notre-Dame-du-Laus. Bergère contemporaine de Marie Laurens et de Marguerite Jauberjean, sans doute vêtue comme elles, habituée aux mêmes travaux agricoles et à manier la quenouille pour filer la laine.

Source : <http://www.bibliotheque-dauphinoise.com/>

¹ P. CHARBONNIER (dir.), *Les anciennes mesures locales du Midi méditerranéen d'après les tables de conversion*, 1994. Ces calculs sont forcément arrondis puisque la densité des grains par litre - donc leur poids - est susceptible de varier.

² La livre « de Guillestre » valait environ 410 grammes.

³ Une causerie organisée en 2019 par la Bibliothèque municipale l'a aussi montré en ce qui concerne les orphelins.

Association

Société de Chasse de Champcella
Patrick Cheylan, Président 04 92 20 93 85

Les Marmots
Marie Terrasse

Comité des fêtes
..... fiestachampcella@gmail.com

Association Patchwork
Anne Phily, Présidente
..... associationpatchwork@laposte.net

Autour de la Biaysse
Pierrot Naïmi, Président
..... autourdelabiaysse@gmail.com

Commerce

Humus Fournil Bio
Pains au levain naturel 06 17 90 49 23
humusfournilbio@hotmail.com

Savonnerie Neije
Savons naturels 06 95 28 12 34
savonnerie@neije.fr

Commerce ambulant

Le fournil d'Anthony
Pain – Viennoiserie..... 04 92 24 11 86
Pâtisserie (samedi)
Lundi et samedi : 9h30 Ville
9h40 Le Chambon - 9h45 Le Serre
9h50 Le Chambon - 10h La casse

Boucherie Savinoise
Camion-magasin
Les mercredis 06 42 58 20 57

Gîte

Gîte de la Bergerie
Karine et Jos Kleverwal..... 04 92 20 96 69

Hôtel et restaurant

La Dormilhosa Auberge Bar
Claude et Laurence Mesnier .. 04 92 20 96 70

Meublé de tourisme

Azam Brice
Le Ponteil (5 places) 06 68 21 99 97
Brad Agnès
Les Rousses (6 pers) 06 71 26 35 56
Agnes.brard@gmail.com

Bastien Mireille et Pierre
La Lauzette (4 places)
La Lauzette (6 places) 06 84 12 54 91

Bellegarde Paul
La Gardette (3 places) 04 92 23 14 00

Cheylyan Maryvon et Ginette
Le Chambon (5 places) 04 92 20 93 39

Cheylyan Patrick
Le Chambon (4 places) 04 92 20 93 85

Condemine Lionel

Les Rousses (3 places) 04 92 21 49 34

Draperi Nicolas
Les voûtes – Le Chambon
(6 places) 06 75 07 97 08
draperinicolashotmail.com

Marcien Corine
Le Chambon (4 places) 04 92 50 53 11

Petit Maire Anne
Le Chambon (5 places) 06 15 40 03 56

Pons Juliette
Ville (3 places) 04 92 20 93 30

Thérizols Maud
Le Mahana, le Chambon
(5 places) 06 65 78 92 44
Maud.thueil@gmail.com

Numéro Urgences

Samu	15
Police	17
Pompiers	18
Urgence	112
Gendarmerie	17

Accueil public : Lundi au Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, Samedi 14 h à 18h et Dimanche et jours fériés de 15h à 18h.

Patrimoine

Chapelle Saint Laurent de Rame
Église de Ville - Cadran solaire
Four banal des Rousses
Four banal du Ponteil
Four banal du Chambon
Four banal des Faures
Gouffre de Gourfouran
Site de Rama

Produit de terroir

Il pain d'épices
Doriana Moscone..... 04 92 46 98 74
Rucher du Martagon (Miel)
Christine et Sébastien Lucas .. 04 92 20 97 56

Profession libérale

Accompagnement à domicile
Sophie Bouvarel..... 06 99 11 31 71
Sophie.bouvarel@club-internet.fr
Maud Thérizols..... 06 65 78 92 44
Maud.thueil@gmail.com

Accompagnement administratif, courses, veille nocturne : La voisine
Agnès Carméla 06 37 97 79 04
louvilagnes@gmail.com

Spécialiste en travaux d'accès difficile, Élagages et Abattages délicats

Simon Clavel 06 78 17 64 98
clavelsimon@gmail.com

Messe et catéchisme

Messe à Champcella tous les dimanches à 9h30, sauf le troisième dimanche du mois : 9h30 à Freissinières. Des changements peuvent intervenir, ils seront signalés par des affiches devant l'église.
Catéchisme, contact : 06 98 14 54 94

Vos conseillers départementaux

vous reçoivent sur rendez-vous.



Gaëlle Moreau
07 64 89 60 60

gaelle.moreau@hautes-alpes.fr



Rémi Roux
07 64 89 60 59

remi.roux@hautes-alpes.fr

Navettes Marché

Navette circulant toute l'année

(Sauf Noël et jour de l'an)

Trajet 1.00€/pers

(Payable auprès du conducteur)

Abonnement semestriel* : 30.00€

(Nominatif, nbr trajet illimité)

Abonnement annuel* : 50.00€

(Nominatif, nbr trajet illimité)

*A retirer auprès la CCPE ou sur le site Internet

www.cc-paysdesecrins.com

Un service de la Communauté de communes du Pays des Écrins

Altitude	Arrêts	Retour
8:45	Champcella - Le Chambon	11:35
8:47	Champcella - Ville	11:33
8:50	Champcella - La Chapelle Près de Pélissier	11:30
8:55	Freissinières - Les Bâtes (maison de la mairie)	11:25
8:57	Freissinières - Les Bâtes (carrefour)	11:23
8:58	Freissinières - Le Plan (carrefour)	11:22
9:00	Freissinières - Pélissier (maison)	11:20
9:05	L'Argentière - Rue Léchard	11:15
9:06	L'Argentière - Pélissier	11:14
9:07	L'Argentière - Rond point de la gare	11:13
9:08	L'Argentière - Place René Demaison	11:12
9:09	L'Argentière - Esplanade P. A. Gaudet	11:11
9:10	L'Argentière - Station de ski	11:10

Horaires
Cette navette circule uniquement le vendredi matin

Boîte à idées

Dans une volonté de communiquer, échanger et partager avec les Champcellouïres mais face à l'impossibilité de se réunir étant donné la situation sanitaire actuelle, les membres du conseil municipal vous proposent une boîte à idées virtuelle boiteaidees.mairiedechampcella@gmail.com
Vous pouvez également déposer vos suggestions dans la boîte prévue à cet effet au secrétariat de Mairie.